

Réponse du Comité d'éthique au Groupe OCP – 2 novembre 2021 :

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Comité d'éthique de France Télévisions, Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes, sur le documentaire « Verts de rage : engrais maudits » diffusé sur France 5 le 29 septembre 2021 en première partie de soirée.

Vous portez contre ce documentaire produit par la société Premières lignes TV un certain nombre de critiques. Vous l'accusez en particulier de manquer à l'intégrité scientifique de l'information sur les éventuelles pollutions au fluor, pollutions atmosphériques et contamination des sols au cadmium, de contrevénir à l'honnêteté de l'information et au respect du contradictoire.

Le Comité a pris connaissance avec beaucoup d'attention de tous les développements de cette saisine. Il a demandé à l'auteur du documentaire, Martin Boudot, d'apporter des réponses écrites aux différentes accusations portées contre ce programme. Le Comité a ensuite visionné à plusieurs reprises le documentaire, à la lumière de tous les éléments mis en avant par votre saisine et des arguments qui lui ont été opposés.

A l'issue de deux réunions, il est apparu au Comité que ce documentaire s'appuyait, pour la partie consacrée aux effets de l'emploi des engrais phosphatés en Bretagne, sur des autorités scientifiques peu contestables, notamment Mr Joël Poupon, expert au laboratoire de toxicologie de l'hôpital Lariboisière, et qu'il présentait les faits avec mesure, montrant par exemple que si le taux de cadmium chez les personnes testées était, pour 12 d'entre elles (sur 57) supérieur aux normes préconisées par l'ANSES, il restait inférieur aux normes actuelles européennes et françaises.

Pour la partie qui est consacrée aux environs de l'usine marocaine OCP, le Comité a estimé que le traitement des informations et des nombreux témoignages contenus dans le documentaire, notamment l'emploi réitéré du mode conditionnel, le rappel des positions de l'OCP, qui réfute les accusations de pollutions et de contamination des sols et de la nappe phréatique, l'insuffisance -reconnue par les auteurs du documentaire- de certitudes scientifiques telles qu'elles pourraient résulter d'études poussées produites par des organismes indépendants, ne permettent pas de conclure à un manquement à l'honnêteté et au pluralisme de l'information.

Par ces motifs, le Comité d'éthique ne donnera pas suite à la saisine du Groupe OCP.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations,

*Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Télévisions*